

Commission des équipements et de l'aménagement durable

1333 - Conseil sur l'habitat

Etude de faisabilité pour la réalisation de logements locatifs sociaux à KRAUTERGERSHEIM

Rapport n° CP/2014/328

Service gestionnaire:

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la Commune de Krautergersheim pour une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux et/ou d'un pôle médical dans un immeuble sis 7 rue de l'Ecole à Krautergersheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012 le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et EPCI concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés.

Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires prioritaires de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat pour la mobilisation du bâti existant.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la commune de Krautergersheim pour une étude de faisabilité pour la réalisation de logements sociaux et/ou d'un pôle médical.

La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 4 280 € qui seront versés en 2014 au rendu de l'étude de faisabilité.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	30 000,00 €	17 084,48 €	4 280,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de Krautergersheim une subvention de 4 280 € représentant 80 % du coût subventionnable HT pour la réalisation

d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux et/ou d'un pôle médical dans un immeuble sis 7 rue de l'Ecole à Krautergersheim

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL